

**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**  
**ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2007**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

**Rapport sur les états financiers**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2007 ainsi que l'état des résultats et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2007 et les notes aux états financiers.

***Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :***

Ces états financiers, qui font apparaître un actif net de 720 121 D et une valeur liquidative égale à 1D,402 la part, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du Gestionnaire : L'UNION FINANCIERE qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementation en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

***Responsabilité de l'auditeur***

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

***Opinion***

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE » arrêtée au 31 Décembre 2007, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

***Vérifications spécifiques***

Nous avons procédé conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Sur la base de ces vérifications, nous avons relevé que les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 2007, 22,70% de l'actif net du fonds dépassant ainsi le taux d'emploi maximum de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001 – 2278 du 25 Septembre 2001. Ce dépassement fait suite à une souscription effectuée le 27 Décembre 2007.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94 – 117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Nous avons également, conformément aux dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du fonds mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

**Kalthoum BOUGUERRA**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 décembre 2007**  
**(Exprime en Dinars Tunisiens)\***

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>AC 1-Portefeuille-titres</b>		<b>557 995,092</b>	<b>285 919,038</b>
a- Actions, valeurs assimilées et droit rattachées	7.1	485 451,676	244 638,819
b- Obligation et valeurs assimilées	7.2	72 543,416	41 280,219
c- Autres valeurs		-	-
<b>AC 2 -Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>164 469,400</b>	<b>73 124,301</b>
a- Placements monétaires		1 024,322	-
b- Disponibilités	7.3	163 445,078	73 124,301
<b>AC 3- Créances d'exploitation</b>		<b>216,351</b>	-
<b>AC 4 -Autres actifs</b>		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>722 680,843</b>	<b>359 043,339</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>P A 1 - Opérateurs créditeurs</b>	7.4	<b>2 559,880</b>	<b>907,340</b>
<b>P A 2 -Autres créditeurs divers</b>		-	-
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>2 559,880</b>	<b>907,340</b>
<b>CP 1-Capital</b>	7.5	<b>708 703,060</b>	<b>346 298,417</b>
<b>CP 2- Sommes distribuables</b>		<b>11 417,903</b>	<b>11 837,582</b>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	-
b- Sommes distribuables de l'exercice	7.6	11 417,903	11 837,582
<b>ACTIF NET</b>		<b>720 120,963</b>	<b>358 135,999</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>722 680,843</b>	<b>359 043,339</b>

**ETAT DU RESULTAT**  
**Période du : 01/01/2007 au 31/12/2007**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<b>Notes</b>	<b>01/01/2007</b>	<b>29/07/2005</b>
		<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b>PR 1- Revenus du portefeuille-titres</b>	7.7	<b>12 401,316</b>	<b>6 256,973</b>
a- Dividendes		9 494,850	3 862,900
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 906,466	2 394,073
c- Revenus des autres valeurs		-	-
<b>PR 1- Revenus Placements monétaires</b>	7.8	<b>3 340,871</b>	<b>1 051,291</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>15 742,187</b>	<b>7 308,264</b>
<b>CH 1 - Charges de gestion des placements</b>	7.9	<b>7 923,570</b>	<b>2 032,538</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>7 818,617</b>	<b>5 275,726</b>
<b>PR 3 - Autres produits</b>		-	0,010
<b>CH 2- Autres charges</b>	7.10	<b>501,214</b>	<b>185,416</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>7 317,403</b>	<b>5 090,320</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation</b>		4 100,500	6 747,262
<b>SOMME DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>11 417,903</b>	<b>11 837,582</b>
<b>PR 4- Régularisation du resultat d'exploitation(annulation)</b>		-	-
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		26 286,162	28 283,522
<b>Variation des +/- values réalisées sur cession de titres</b>		16 629,916	8 043,907
<b>Frais de négociation des titres</b>		1 085,379	1 100,190
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>49 148,102</b>	<b>40 317,559</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/07/2007 au 31/12/2007**  
**(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<b>01/01/2007</b>	<b>29/07/2005</b>
	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2006</b>
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>49 148,102</b>	<b>40 317,559</b>
a- Résultat d'exploitation	7 317,403	5 090,320
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	26 286,162	28 283,522
c- Variation des +/- values réalisées sur cession de titres	16 629,916	8 043,907
d- Frais de négociation de titres	1 085,379	1 100,190
<b><u>AN 2 - Distribution de dividendes</u></b>	-	-
<b><u>AN 3 -Transactions sur le capital</u></b>	<b>312 836,862</b>	<b>317 818,440</b>
<b>a -Souscriptions</b>	<b>341 678,734</b>	<b>318 718,969</b>
Capital	290 221,553	285 114,105
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	45 255,688	26 828,290
Régularisation des sommes distribuables	6 201,493	6 776,574
Droits d'entrée	-	-
<b>b- Rachats</b>	<b>- 28 841,872</b>	<b>- 900,529</b>
Capital	- 24 525,089	- 721,000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	- 3 838,435	- 150,217
Régularisation des sommes distribuables	- 478,348	- 29,312
Droits de sortie	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>361 984,964</b>	<b>258 135,999</b>
<b><u>AN 4- Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	358 135,999	100 000,000
b- en fin d'exercice	720 120,963	358 135,999
<b><u>AN 5 -Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	284 393,000	100 000,000
b- en fin d'exercice	513 754,000	284 392,963
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,402</b>	<b>1,259</b>
<b>AN 6- TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>11,34%</b>	<b>25,90%</b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE »**

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 09/03/2005, sous le N° 09-2005. Le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005. Sa durée de vie est de 50 ans à compter de la date d'ouverture au public soit le 23 janvier 2006.

Le capital initial s'élève 100 000 D divisé en 100 000 parts de 1 D chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte. Assurances Maghrébia est l'unique souscripteur des parts.

**2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

**3. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE est tenue au moyen du logiciel IDEE-SICAV.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes, ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

**4. EXERCICE SOCIAL**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre, exception faite du premier exercice qui s'étend du 29 Juillet 2005 au 31 Décembre 2006.

## 5. UNITE MONETAIRE

Les comptes de FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE sont libellés en Dinars Tunisiens.

## 6. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 6.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

\* Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

\* Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

\* Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### 6.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

\* Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

\* La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

\* L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

\* La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres SICAV obligataires correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

### 6.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont constitués de bons de trésor assimilables.

Ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

### 6.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 7. Notes explicatives des états financiers

### 7.1 Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Le solde s'élevant au 31 Décembre 2007 à 485 451,676 DT s'analyse comme suit :

Désignation	quantité	Coût d'acquisition	Valeur boursière au 31/12/2007	% Actif net
Titres OPCVM				
SICAV TRESOR	150	15 644,200	15 727,500	2,18
Total Titre OPCVM	150	15 644,200	15 727,500	2,18
Actions				
ADWYA	3 482	9 422,764	11 838,800	1,64
ALKIMIA	846	41 779,140	29 948,400	4,16
ATB	11 163	48 950,926	60 324,852	8,38
ATTIJARI BANK	3 685	28 605,540	26 907,870	3,74
BH	2 145	36 333,194	53 440,530	7,42
BT	584	52 495,732	56 772,976	7,88
BH NG 2007	125	1 980,362	2 987,500	0,41
BH NS 2007	250	3 960,724	5 835,000	0,81
GIF FILTER	6 532	20 134,800	19 661,320	2,73
MONOPRIX	795	47 859,007	67 012,935	9,31
SFBT	4 106	43 052,103	59 282,428	8,23
SIMPAR	566	18 371,600	18 434,620	2,56
UIB	4 149	62 291,900	57 276,945	7,95
Total Actions		415 237,792	469 724,176	65,23
Total Général		430 881,992	485 451,676	67,41

### 7.2. Obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste correspond aux placements en bons du trésor assimilables :

Désignation	quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2007	% Actif net
BTA 6,75% 07/2017	15	14 888,850	15 272,768	2,12
BTA 7% 02/2015	15	15 256,950	16 004,895	2,22
BTA 8,25% 07/2014	40	40 000,000	41 265,753	5,73
Total	40	70 145,800	72 543,416	10,07

**7.3. Disponibilités**

Les disponibilités en banques s'élèvent au 31/12/2007 à 163 445,078 DT, représentant 22,70% de l'actif net.

**7.4 Opérateurs créditeurs**

Désignation	Montant
Gestionnaire	2 086,710
Dépositaire	411,851
Conseil du Marché Financier (CMF)	61,319
<b>Total</b>	<b>2 559,880</b>

**7.5. Capital**

\* Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2006	
Montant	346 298,417
Nombre de parts	284 394
Souscriptions réalisées	
Montant	290 221,553
Nombre de parts émises	250 413
Rachats effectués	
Montant	24 525,089
Nombre de parts rachetées	21 052
Capital au 31-12-2007	
Montant	611 994,881
Nombre de parts (1)	513 754

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts. Le nombre de parts indiqué ci-dessus est arrondi.

\* La valeur du capital en tenant compte des sommes non distribuables de la période se présente ainsi :

Capital	611 994,881
Résultat 2006 capitalisé	11 837,582
Régularisation du résultat 2006 capitalisé	1 622,645
Variation des différences d'estimation	26 286,162
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	16 629,916
Régularisation du somme non distribuable	41 417,253
Frais de négociation	- 1 085,379
<b>Capital au 31/12/2007</b>	<b>708 703,060</b>

**7.6. Sommes distribuables de l'exercice**

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille au 31 Décembre 2007 ainsi :

Désignation	Montant
Résultats distribuables	7 317,403
Régularisations	4 100,500
<b>Sommes distribuables</b>	<b>11 417,903</b>

**7.7 Revenus du porte-feuille-titres**

Les revenus du porte-feuille-titres s'analysent au 31 Décembre 2007 comme suit :

Désignation	Montant
dividendes	9 494,850
Intérêts des bons de trésor	2 906,466
<b>Total</b>	<b>12 401,316</b>

**7.8. Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2007 à 3 340,871 DT et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

**7.9 Charges de gestion des placements**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE.

Le total de ces charges s'élève à 7 923,570 DT, se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	6 459,989
Rémunération du dépositaire	1 463,581
Total	<u>7 923,570</u>

### **7.10 Autres charges**

Le solde s'élevant au 31 décembre 2007 à 501,214 DT se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Commissions bancaires	2,310
Redevances CMF	498,904
Total	<u>501,214</u>

## **8 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**

### **8.1. Avec le Gestionnaire du fonds**

L' UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE moyennant une commission de gestion de 1,1 % calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement.

### **8.2. Avec le Dépositaire du fonds**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 D ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 D par valeur.